

**RENOUVELLEMENT DES
STRUCTURES DE L'UGTA****La base s'oppose au
mode de désignation
des délégués**

Des syndicalistes de la wilaya d'Alger comptent saisir dans les prochains jours les hautes instances syndicales de l'UGTA pour faire «part de (leur) désapprobation quant à la démarche arrêtée portant renouvellement des instances syndicales au niveau de la base». Le groupe de syndicalistes en question, qui nous a rendu visite à la rédaction, est structuré notamment au niveau des unions locales d'Alger-Centre, d'El-Harrach, de Dar-El-Beïda, de Chéraga. Ils ont tenu à dénoncer «la manière avec laquelle sont dégagés les délégués syndicaux aux congrès électifs», considérant par là «qu'il s'agit d'une démarche contraire aux principes démocratiques qui régissent l'organisation syndicale UGTA». «Le temps des désignations est révolu. La parole revient aux syndicalistes de base et c'est à eux seuls que revient le droit conformément au statut et au règlement intérieur de notre organisation de choisir leurs délégués et par voie de conséquence leurs élus», a souligné avec force un syndicaliste de l'union locale d'Alger-Centre, qui juge «grave ce qui se passe au sein des instances syndicales de base de l'UGTA».

Un point de vue partagé par d'autres syndicalistes structurés au niveau de l'union locale d'El-Harrach et de Dar-El-Beïda, «qui ont saisi cette opportunité pour dénoncer les passe-droits, le copinage et le benî-amisme». «Nous voulons que l'UGTA retrouve sa véritable dimension d'organisation qui baigne dans un milieu démocratique. Il faut mettre fin à ces pratiques qui n'honorent guère notre organisation, bien au contraire, à travers ces pratiques nous poussons les militants authentiques et sincères, ceux qui refusent de s'inscrire dans la logique d'intérêt, d'aller grossir les rangs des syndicats autonomes», a-t-on martelé.

A ce titre, on apprend qu'un memorandum sera adressé dans les prochains jours au premier responsable de la Centrale syndicale, l'invitant à intervenir en sa qualité de «grand défenseur des libertés syndicales et du respect du règlement intérieur et du statut pour mettre fin à une situation qui risque de porter un discrédit à l'UGTA». A ce titre, qui suscite l'indignation des syndicalistes, «les prochains congrès des unions locales d'El-Harrach, ou encore de Dar-El-Beïda soient de véritables exemples de démocratie où le dernier mot reviendrait aux syndicalistes de base dans le choix de leurs délégués et dans l'élection de leurs représentants». Pour rappel, la Centrale syndicale accuse un déficit important sur le plan organique, où «une grande partie des structures horizontales et verticales ont vu les mandats de leurs élus expirer depuis des années mais sans pour autant que le renouvellement de ces instances ne soient entamés à l'image de l'Union de wilaya d'Alger, de Boumerdès, de Blida ou les fédérations de la finance, des postes et télécommunications, de l'éducation, de la santé...

Les spécialistes de la question syndicale considèrent «qu'outre la question économique, la problématique organique constituera un autre important enjeu et défi pour la Centrale syndicale d'autant qu'il ne reste que douze mois, jour pour jour, avant la tenue du 11ème congrès de l'UGTA qui coïncidera avec le 50ème anniversaire de sa création.

Pour rappel, le 2 février prochain Abdelmadjid Sidi Saïd présidera la réunion de coordination qui regroupera, d'une part, les secrétaires généraux de fédération et de wilaya, et d'autre part, les membres de la direction nationale, d'où on n'exclut pas que la question organique soit évoquée même si, à l'ordre du jour, il a été inscrit seulement de débattre autour de la question de la privatisation des entreprises publiques.

Abder Bettache

AVIS DE DECES

Les familles Haddadi de Guenzet, parents et alliés font part avec un immense regret du rappel à Dieu de leur chère et bien-aimée

Hadja Haddadi Helima
Vve du moudjahid Haddadi Saïd

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 25 janvier 2005 au cimetière de Garidi. La levée du corps se fera à partir de 12h30 du lot. Patrimoine Algérois - Hussein-Dey.

MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE EN ALGERIE**Sidi Saïd confirme les chiffres**

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, M. Tayeb Louh, apporte la contradiction aux propos tenus il y a quelques jours par le secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi Saïd.

Ce dernier, faut-il le rappeler, avait déclaré en marge du séminaire sur la mondialisation qui a eu lieu au Centre de loisirs de Zéralda, que l'Algérie emploie environ 70.000 travailleurs chinois. Mais au-delà de ce chiffre avancé, le premier responsable de la Centrale syndicale ajoutera que la «situation



de ces travailleurs commence à susciter sérieusement la préoccupation de notre organisation».

Pour cause, ces travailleurs qui ont été ramenés jusqu'ici par des entreprises chinoises ayant obtenu des marchés en Algérie ne bénéficient d'aucune protection sociale. Ceci laisse croire, en d'autres termes, que cette main-d'œuvre étrangère n'est pas recensée au niveau des structures concernées relevant du ministère du Travail.

Or, le premier responsable de ce département a soutenu une idée tout à fait contraire à celle de Sidi Saïd, à l'occasion de sa dernière sortie publique et au cours de laquelle il a présenté son bilan annuel.

Ainsi, Tayeb Louh dira qu'en matière de contrôle des conditions d'emploi de la main-d'œuvre étrangère, il a été recensé en 2004 environ 12.565 travailleurs étrangers

dans 616 sociétés, tous secteurs confondus. La même source dira, également, qu'à l'issue «des contrôles effectués auprès de 493 entreprises, il a été établi 615 procès-verbaux d'infraction pour défaut de permis de travail».

Les chiffres avancés par le ministre du Travail sont loin de ceux rendus publics par le secrétaire général de l'UGTA et pourtant ce dernier avait déclaré «nous nous sommes entretenus dernièrement avec une délégation du syndicat des travailleurs chinois en déplacement dans notre pays sur la situation de ces travailleurs, mais celle-ci n'a rien voulu savoir : le champ syndical en Chine est très fermé».

A ce titre, il a souligné que son organisation «ne peut intervenir tant qu'elle n'a pas toutes les données sur les contrats signés entre les entreprises algériennes et les entreprises chinoises, précisément sur les conditions d'expatriation de ces travailleurs». Et pourtant, la législation du travail est claire sur cette question.

Cette dernière stipule que les entreprises étrangères établies en Algérie ainsi que la main-d'œuvre étrangère sont régies par le droit algérien.

Sauf que dans ce cas précis il est fort possible, a-t-on appris auprès de certaines sources proches du ministère du Travail, que «la main-d'œuvre étrangère, notamment chinoise, établie dans

notre pays, ne bénéficie pas dans sa majorité de permis de travail, échappant donc à toute forme de contrôle».

Le cas des Chinois n'est pas isolé. Des travailleurs égyptiens et turcs évoluent dans les mêmes conditions, qu'on n'hésite pas à qualifier de «déplorable».

«Ils ne sont pas déclarés à la Caisse nationale d'assurance [CNAS] alors qu'ils exercent un métier à risques et il y en a qui sont décédés suite à des accidents de travail», nous a confirmé une source sûre proche du secrétariat national de l'UGTA qui précise que «c'est aux inspecteurs du travail qu'échoit la mission de contrôle des entreprises et de s'inquiéter des conditions de travail des employés, qu'ils soient algériens ou étrangers».

Les propos tenus par le secrétaire général de l'UGTA à cet effet nous ont été confirmés par une source proche de la Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS) qui nous a indiqué que le nombre des travailleurs chinois déclarés est restreint.

Questions : qui détient les vrais chiffres ? Le ministre du Travail apportera-t-il plus de détails pour les chiffres avancés sur cette question ? Le secrétaire général de l'UGTA d'où détient-il le chiffre de 70.000 Chinois ? La polémique ne fait que commencer.

Abder Bettache

**AYANT A LEUR ACTIF
PLUS DE 10 ANS D'ANCIENNETE****Des agents licenciés de Sonatrach
interpellent Bouteflika**

Ils étaient environ une quarantaine de personnes à observer, avanthier, un sit-in devant la Centrale syndicale «pour dénoncer la hogra dont ils ont fait l'objet depuis septembre dernier». Eux, ce sont les agents contractuels de la division Data Control de la Sonatrach de Boumerdès. «Du jour au lendemain on s'est retrouvés dehors sans travail, voire sans aucune ressource alors que la plupart d'entre nous sont des pères de famille.» «Depuis la fin de notre contrat en septembre 2004, un mystère total et inquiétant s'est installé quant à la reconduction de nos contrats de travail.» En effet, depuis leur recrutement toujours à titre contractuel, dont «certains d'entre nous ont plus d'une quinzaine d'années, nous n'avons cessé de donner le meilleur de nous-mêmes, notamment durant le séisme du 21

mai 2003, espérant à chaque fin de contrat qu'une permanisation viendrait couronner nos efforts. Hélas, aujourd'hui, on se retrouve dehors et nous n'espérons pour le moment que le renouvellement de nos contrats.

Notre situation de pères de famille nous pousse à plus d'un titre à interpellier les hautes autorités de l'Etat, le président de la République en premier lieu, dont nous croyons à son discours de réconcilier les Algériens avec eux-mêmes. Mais il ne peut y avoir de réconciliation lorsque des Algériens sans raison aucune se retrouvent du jour au lendemain jetés à la rue, exposant ainsi leurs familles à la mendicité par faute de travail de leurs tuteurs».

En effet, les personnes directement touchées par cette mesure au nombre de 28 et dont la moyenne d'âge est de 35 sont dans leur ma-

rité des pères de famille, «alors que la majorité écrasante d'entre nous a à son actif près d'une dizaine d'années d'exercice au sein de cette entreprise». «On nous a promis le règlement de notre cas, mais cela est resté lettre morte. Les mois passent et repassent, mais on ne voit rien venir. Le bout du tunnel est encore loin et pourtant une personne qui se trouve dans la même situation que nous a été régularisée, car son père est un haut placé au sein de notre entreprise. Nous voulons que justice soit faite dans notre pays. Nous n'avons pas un autre pays de rechange. Nous sommes nés en Algérie et nous resterons en Algérie. Nous demandons alors au président de la République, premier magistrat du pays, d'intervenir et de mettre fin à cette situation».

A. B.